Questionnaire FR 2014

(NDR : Le texte en bleu est identique à la réponse de la FR au questionnaire de 2011)

1. Is there a monitoring entity of food prices, food price transmission or/and of contractual arrangements along the chain in your country? What is its name? When was it settled?

Il s'agit de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, établit le 27 juillet 2010 par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Placé auprès du Ministre chargé de l'agriculture et du Ministre chargé de la consommation, l'observatoire réunit, sous l'autorité d'un président indépendant, un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des professionnels concernés, les consommateurs, l'administration et des personnalités qualifiées (monde de la recherche et hauts fonctionnaires).

2. What is the rationale behind the existence of this monitoring entity? What does it add to what was done in the past on food prices in your country?

L'observatoire est un dispositif qui vise à produire une information régulière et objective sur la contribution des différents maillons des circuits de production-transformation-distribution à la formation des prix des prix alimentaires au détail.

Il a pour objectif général de contribuer à l'efficacité des mécanismes concurrentiels en améliorant l'information des opérateurs et des consommateurs en développant une certaine transparence sur le mécanisme de formation des prix au sein des filières, dans le respect des règles de la concurrence et du secret des affaires ;
Les résultats de l'observatoire peuvent être utilisés par les acteurs professionnels dans leurs relations commerciales, par les consommateurs pour leur information sur les rémunérations qu'ils distribuent via leurs dépenses, et les décideurs publics pour objectiver les situations qu'ils peuvent être amenés à réguler.

La loi (l'article L691.1 du code rural et de la pêche maritime) donne à l'observatoire « mission d'éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges au cours des transactions au sein de la chaîne de commercialisation… ». Il ne lui confère aucun pouvoir de contrôle, ni a fortiori de sanction : l'observatoire ne se surajoute, ni ne se substitue, à l'Autorité de la concurrence, à la Commission d'examen des pratiques commerciales ou à la DGCCRF. La loi oriente en revanche l'activité de l'OFPMA vers une mission d'information économique à caractère statistique, en prévoyant qu'il « analyse les données … recueillies auprès de l'établissement mentionné à l'article L. 621-1 (i.e. FranceAgriMer) et du service statistique public ».

Il a été créé en réaction à plusieurs tendances de fond :

1/ Même si la part du budget des ménages français consacré à l'alimentation est en baisse depuis plusieurs décennies, la préservation du pouvoir d'achat des citoyens reste un élément essentiel dans la conduite des politiques publiques, particulièrement dans le contexte récent et nouveau d'un recul de la consommation en valeur.

2/ Ensuite, d'une manière générale, les produits alimentaires consommés sont de plus en plus transformés et incorporent de plus en plus de services. Lié à la baisse des prix agricoles induite par les réformes de la PAC, cela se traduit par :

- un poids relativement plus faible de la valeur de la matière première agricole dans celle celui du produit consommé, en regard des coûts (consommations intermédiaires, rémunérations du travail et du capital) qui s'y ajoutent en aval,
- un poids prépondérant du commerce et des services dans le partage de la dépense alimentaire en valeurs ajoutées, et un poids décroissant de l'agriculture mais aussi des industries alimentaires.

3/ Enfin, les épisodes récents de forte volatilité des prix internationaux alliés aux réformes de la politique agricole commune ont accru l'exposition des acteurs des filières agricoles à la variabilité des prix. L'installation d'une volatilité croissante et permanente des prix agricoles depuis 2007 résulte notamment d'une plus forte mondialisation des marchés des matières premières mais aussi de leur plus forte financiarisation. La demande est moins maîtrisable et l'offre est soumise à des aléas climatiques renforcés. En Europe, les mécanismes de régulation de l'offre communautaire sont moins efficients.

Or, la variation des prix agricoles engendre dans la filière agroalimentaire des répercussions très différentes selon les secteurs, le niveau de transformation du produit et les circuits de distribution. Les modes de commercialisation, les types de contractualisation et l'adaptation permanente de l'offre alimentaire aux attentes des consommateurs sont autant de facteurs qui impactent significativement les prix alimentaires et leurs modalités de formation. Cette complexité se traduit parfois par une relative opacité. Il en résulte que la question de la formation des prix alimentaires revêt souvent une très grande sensibilité politique et génère des tensions récurrentes entre les différents maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.
La transparence sur la formation des prix et sur leur transmission doit permettre de mieux comprendre la formation et la répartition de la valeur ajoutée tout au long de la filière agroalimentaire.

3. Can you identify three key objectives of this institutional initiative? Have they been reached? Did you set up an assessment's process? Can you describe experiences that were not as successful?

Le rôle d'information économique de l'observatoire (cf texte de loi évoqué au point 2) est pleinement rempli, notamment par la présentation annuelle auprès du parlement d'un rapport de synthèse et par la publication d'une note mensuelle publique sur les prix et les marges des produits agricoles, qui analyse trois types de séries de données :
1) les cours des matières premières agricoles (blé, maïs, sucre, cacao, café…) et les prix des matières premières agricoles importées ;
2) les prix d'achat des moyens de production agricole, les prix à la production agricole, les prix de production alimentaire de l'industrie française, les prix d'importation des denrées alimentaires et les prix de distribution des produits agricoles (prix à la consommation des produits alimentaires) ;
3) les marges brutes, définies comme les prix au détail auxquels sont soustraits les prix d'achat aux producteurs pour trois filières : carotte, pomme et viande bovine.

Les travaux, conduits au sein de groupes spécialisés, portent sur les filières viande Bovine (ensemble de la viande fraîche et surgelée), viande porcine (viande fraîche et jambon), viande de volailles (entière et découpes), lait et produits laitiers (lait UHT, beurre, yaourt, emmental, camembert), fruits et légumes frais (abricot, cerise, poire, pomme, banane, pêche, fraise,

raisin, endive, tomate, chou-fleur, melon, carotte, concombre), pain, pâtes alimentaires, produits de la pêche et de l'aquaculture.

L'observatoire réalise également une analyse macroéconomique du partage de la dépense alimentaire en valeurs ajoutées, à partir des TES de la comptabilité nationale.

L'observatoire publie régulièrement ses travaux sur Internet (www.observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr
Il a transmis à ce jour remis quatre rapport annuels (2010 : rapport provisoire sur la viande bovine, 2011, 2012 et 2013). Le prochain rapport annuel (2014) paraîtra début 2015.
L'observatoire diffuse également une Lettre (3 à 4 parutions par an), présentant les résultats sur un domaine particulier : comptes des rayons des grandes surfaces, partage de la valeur ajoutée, transmission des prix dans les filières carnées…

Plus globalement, les objectifs clés sont de l'observatoire sont de:

i) Faciliter la transparence sur le mécanisme de formation des prix au sein des filières ; --> réalisé et en cours d'amélioration avec l'extension du travail à de nouvelles filières

ii) Permettre de comprendre le fonctionnement des filières agro-alimentaires ; ---> en cours et en amélioration, notamment avec la mise en place d'un partenariat avec l'INRA (voir plus loin)

iii) Servir de support pédagogique aux acteurs professionnels, aux consommateurs et aux décideurs publics ; --> en cours, avec de nombreuses communications de l'observatoire au niveau national et international (séminaires au Canada - Québec et Ukraine en 2012, ISMEA – agence italienne d'informations économiques sur les margés agricoles – en 2012 et 2013, LEI – centre de recherches en économie agricole de l'Université de Wageningen, Pays Bas, en 2013).

(et donc, à plus long terme : iv) Concourir, à terme, à un développement des filières agro-industrielles qui ne se fasse pas au détriment du consommateur et d'une agriculture durable.)

Il n'y a pas de processus d'évaluation publiquement communiqué à ce stade.

4. Who are the "clients" of this monitoring entity: government, specific stakeholders along the chain, consumers? How do they use the tool to your knowledge?

Les clients de l'observatoire sont :

- les pouvoirs publics : pour comprendre les tendances sur les marchés et la répartition de la valeur ajoutée (cf point 2) + L'information sur la répartition de la valeur ajoutée au sein des filières et sur les rapports de force qui s'y exercent est également importante pour les décideurs publics, afin de garantir les bonnes relations commerciales entre acteurs. L'Observatoire remet chaque année un rapport au Parlement.
- les professionnels le long des chaînes : La connaissance de la situation des marchés et de leur fonctionnement revêt une importance capitale pour les acteurs professionnels eux-mêmes dans leurs relations commerciales, tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire : agriculteurs, négociants, transformateurs, industriels, distributeurs, acteurs de la restauration hors domicile ;

- les consommateurs : cette information est importante pour les consommateurs, soucieux de préserver leur pouvoir d'achat. Une proportion de plus en plus grande de consommateurs exprime aussi le souhait de participer à rémunérer plus équitablement les agriculteurs.

5. What is the cost of getting this monitoring entity up and running in terms of:

- Involvement of ministries, statistical offices, stakeholders along the chain

- Financial implications for its regular functioning

Fondamentalement, l'observatoire n'est pas un nouveau service de l'Etat, mais plutôt un dispositif animant des ressources existantes (INSEE, SSP, instituts techniques professionnels, INRA, FranceAgriMer). Il prend la forme d'une « commission administrative consultative ». Ainsi que le prévoit l'article D692-1 du code rural et de la pêche maritime, le dispositif s'appuie sur FranceAgriMer pour recueillir les données nécessaires, les traiter et les analyser, réaliser ou faire réaliser des travaux d'étude, produire les rapports sur ces travaux et assurer la diffusion des résultats.

Le même article prévoit qu'un comité de pilotage, présidé par le président de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires et associant les représentants des diverses familles professionnelles, des consommateurs et des services concernés de l'Etat, assure l'orientation et le suivi des travaux. La composition de cette instance est prévue par l'article D692-3 et ses membres ont été nommés par un arrêté du 18 février 2011 complété par les arrêtés du 27 août 2012 et du 28 octobre 2013. (cf. site internet de l'observatoire). Des « groupes de travail » ont en outre été constitués, afin de suivre les travaux spécifiques de chaque filière, de mobiliser l'expertise de différents services publics ou d'organisations professionnelles et de solliciter, auprès des fédérations professionnelles de l'industrie et du commerce, les données comptables et technico-économiques indispensables.

Les travaux techniques de l'observatoire sont principalement réalisés par FranceAgriMer avec la collaboration du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du MAAF, de l'INSEE, et des instituts techniques interprofessionnels et de certaines fédérations du commerce ou des industries agroalimentaires, selon le partage des tâches suivant :

- la conception des modèles de calcul des marges brutes, la constitution des bases de données de prix nécessaires et le traitement de ces informations sont assurés par FranceAgriMer (direction Marchés, études et prospective) ;
- l'élaboration des données de coûts de production agricoles et d'indicateurs représentatifs au niveau national, à partir des données du RICA7, s'appuie sur les travaux SSP ;
- via des traitements particuliers des données des enquêtes annuelles d'entreprises, le SSP produit en outre des comptes sectoriels industriels adaptés à l'analyse des coûts dans les industries de transformation des viandes ; dans certains secteurs, une information similaire mais plus adaptée est fournie par les fédérations professionnelles à partir d'analyses faites par la Banque de France (charcuterie-salaison), les Centres de gestion agréés (boulangerie artisanale) ou les services de FranceAgriMer ;
- les instituts techniques interprofessionnels assurent l'analyse des coûts de production agricoles en fonction de la diversité des systèmes d'exploitation ; pour les fruits et les

légumes, le centre technique de la filière fournit en outre à l'observatoire des informations comptables sur le commerce spécialisé ;

- l'INSEE transmet à l'observatoire des données de prix aux stades industriels qu'il recueille dans le cadre d'une convention avec FranceAgriMer. Les fédérations professionnelles (industrie, commerce) participent également à l'information de l'observatoire en la matière, dans le respect des règles de la concurrence et de confidentialité ;
- depuis l'édition 2012, le rapport de l'observatoire présente les résultats d'une approche macroéconomique (le suivi des prix et des marges par produit étant plutôt de nature microéconomique) de la formation de la valeur des produits alimentaires conçue, avec la collaboration de l'INSEE, par Jean-Pierre Butault, directeur de recherches à l'INRA, membre en tant qu'expert du comité de pilotage de l'observatoire.

FranceAgriMer coordonne les travaux, assure la synthèse de ces différentes contributions, la préparation des documents de travail et des rapports, la mise à jour et la diffusion périodiques des résultats via un site internet spécialement conçu à cet effet.

En matière de prix à la production ou à la première mise en marché des produits agricoles, l'observatoire s'appuie principalement sur les dispositifs de cotations gérés par FranceAgriMer et mis en oeuvre dans les réseaux régionaux de l'établissement, tels que le Réseau des nouvelles des marchés (fruits et légumes, porc) et le réseau des cotations bovines. Les moyens humains alloués à la réalisation de ces cotations à la production ou à la première mise en marché sont estimés à 30 équivalents temps plein (ETP), pour le recueil des données utilisées par l'observatoire.

Les prix au détail sont suivis par FranceAgriMer principalement au travers de l'achat de données de panels de consommateurs ou de distributeurs à des sociétés de sondage, pour un coût de 2,5 M€ en 2013. Pour les fruits et légumes, les références utilisées sont les relevés hebdomadaires de prix effectués par les agents du réseau des nouvelles des marchés dans un panel national de 150 magasins de grande et moyenne surfaces (cf. chapitre 2), les moyens humains mobilisés pour ce dispositif représentent 15 ETP pour le recueil des données intéressant l'observatoire . Dans certains cas, les prix moyens au détail diffusés par l'INSEE sont utilisés.

Une convention établie entre FranceAgriMer et l'INSEE en 2011 prévoit le recueil, par l'institut, de données de prix agroalimentaires sortie usine pour l'observatoire. Opérationnel dans les filières viandes et lait de vache, l'extension de ce dispositif aux filières céréalières abordées pour la premières fois dans ce rapport 2013 a nécessité des travaux préalables et les premiers résultats ne seront disponibles qu'en 2014.

Dans la filière viande bovine, FranceAgriMer a bénéficié du concours actif des fédérations professionnelles industrielles pour mettre en place, dans le respect des règles de la confidentialité et de la concurrence, le recueil de données de prix « sortie industrie », jusque-là non disponibles, fondée sur un modèle-type de la valorisation industrielle de l'ensemble de la carcasse.

Les travaux sur les coûts de production agricole mobilisent les instituts techniques professionnels et le SSP. Le SSP fournit à FranceAgriMer des données issues du réseau d'information comptable agricole (RICA) que les deux organismes exploitent ensemble pour l'observatoire. Le dispositif mobilise un équivalent temps plein pendant 25 jours au SSP.

En 2013, FranceAgriMer a mobilisé directement les moyens humains suivants pour l'observatoire :

- un cadre à plein-temps (secrétaire général de l'observatoire), soit 1 ETP ;
- une chargée de mission à mi-temps (coordination, études horizontales : coûts de production agricoles, comptes des GMS et des IAA), soit 0,5 ETP ;
- huit ingénieurs chargés d'études économiques sectoriels, pour environ 25 % de leur temps, soit 2 ETP ;
- conception et développement de la deuxième version du site internet : 0, 5 ETP.

Soit 4 ETP, auxquels s'ajoutent le secrétariat et la quote-part des services généraux, non évalués.

Il est important de souligner que ces différentes ressources ne génèrent pas de nouveaux coûts (mobilisation de ressources pré-existantes à l'observatoire).

6. What is the future planned for this entity?

Les projets pour 2014 et au-delà de l'observatoire portent d'abord sur l'amélioration des « modèles » de décomposition des prix au détail dans les filières déjà étudiées (par exemple : prise en compte des coproduits dans les marges de l'industrie de la viande), ensuite sur l'extension à d'autres filières.

Le développement de comparaisons internationales, esquissées en 2013 pour les produits laitiers en France et en Allemagne, est envisagé, sous de fortes contraintes de disponibilité et de comparabilité de données.

Enfin, un programme de travaux plus formalisés est en cours d'élaboration avec le département des sciences sociales de l'INRA (unité GREMAQ, Toulouse), notamment sur l'analyse des relations entre séries de prix amont et aval et les élasticités-prix des demandes alimentaires.

7. If you don't have such a monitoring entity, are food prices at different levels of the chain available publicly? Is food price transmission / transparency an important issue for your government, for consumers and for stakeholders along the chain? Is there a plan to set up a monitoring entity? Did you have one in the past and why did it stop operating?

not relevant

8. What about the private sector: what is their demand for and willingness to provide greater transparency regarding price formation along the food chain according to your experience?

Le secteur privé (instituts techniques interprofessionnels ; fédérations du commerce ou des industries agroalimentaires ...) est partie prenante de l'observatoire (représentants des diverses familles professionnelles) et fournit des données. Les fédérations professionnelles (industrie, commerce) participent également à l'information de l'observatoire en matière de données de prix aux stades industriels, dans le respect des règles de la concurrence et de confidentialité.

9. Have you identified impediments to price transmission along the food chain? Do you think that policies can help mitigating those impediments? In that context, have policy responses been taken to ensure that food markets are competitive and integrated in your country? What is your assessment of their effectiveness? Are there any policy related to relationships along the food chain in the pipelines?

La question des relations commerciales entre acteurs des filières reste problématique, d'une part entre les agriculteurs et leurs acheteurs, d'autre part entre les industriels agroalimentaires et distributeurs. En France, une loi récente impose une contractualisation entre les agriculteurs et leurs acheteurs directs afin de donner aux producteurs une meilleure visibilité sur les prix et les volumes sur une longue période. La mise en place de cette loi s'avère néanmoins difficile compte tenu des différences dans la nature des relations commerciales qui existent entre les différentes filières agroalimentaires. De nombreuses lois ont également cherché au cours des dernières décennies à apaiser les relations commerciales entre les distributeurs et leurs fournisseurs, sans pour autant dépasser les divergences d'interprétation. Cette situation traduit l'absence de confiance qui caractérise les relations inter-entreprises au sein de la société française.

Dans le débat sur les relations entre les prix à la consommation et les prix en amont, l'observatoire a jusqu'à présent apporté des références chiffrées, reconnues des différentes parties, qui permettent de voir que les différences entre les prix aux différents stades des filières recouvrent principalement les coûts supportés par les entreprises, et non leurs bénéfices. Les séries constituées par l'observatoire dans différentes filières montrent des évolutions de prix au détail ou dans l'industrie conformes à celles des prix de leurs matières premières et de leurs autres charges, plutôt qu'amplifiées par des accroissements de bénéfices. A cet égard, en 2013 pour certains produits, on observe même des évolutions des prix au détail contenues par la réduction des marges en aval et ne répercutant pas intégralement les hausses des prix des matières premières.

Cette situation, induite par la forte concurrence entre enseignes de la grande distribution dans un contexte économique morose pour la consommation, est aujourd'hui au coeur des débats sur la prise en compte, dans la formation des prix à chaque stade des filières, des hausses de prix des matières premières, y compris, au stade de l'élevage, de celles renchérissant le coût de l'alimentation animale.

Toutefois, l'observatoire montre aussi que le produit agricole, la « matière première », ne représente qu'une part assez faible du prix à la consommation, même pour des produits peu

ou pas transformés.Le blé ne pèse que 4 à 9 % du prix de la baguette sur la période 2005 à 2012, le lait 15 % du prix du yaourt en 2013, mais 43 % pour l'emmental. Même pour les fruits et légumes des rayons, la matière première ne représente que 50 % du prix.

sources :
https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/Lists/Liste%20des%20etudes%20autres/Attachments/126/2014_05_21_ACADEMIE_BOYER_INTEGRAL4.pdf

https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sources_methodes/Dossiers%20Sources%20et%20Methodes/M%C3%A9thodes%20toutes%20fili%C3%A8res/Rapp%20Parl%20-%20ChapII.pdf

Rapport 2013 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (2° édition corrigée MAI 2014)

1. Experiences in monitoring retail food prices and more generally price transmission along the food chain

1.1. Suivi des prix à la consommation

1.1.1. Indice(s) des prix à la consommation

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) produit et diffuse mensuellement sur www.insee.fr des indices des prix à la consommation par « fonction de consommation » (types de produits, dont divers produits alimentaires) et un indice global tous produits Sont également diffusés par l'INSEE des indices de prix de groupes de produits (do nt alimentaires) dans la grande distribution et quelques prix moyens mensuels en niveaux à la consommation tous circuits de vente confondus.

1.1.2. Réseau des nouvelles des marchés

Le réseau des nouvelles des marchés (www.rnm.franceagrimer.fr) est un dispositif national de production et de diffusion d'informations sur les prix de divers produits agricoles et alimentaires à différents stades des circuits (prix de première mise en marché, prix de gros, prix au détail en grande surface), mis en œuvre par les services du ministère de l'agriculture en région et par FranceAgriMer (établissement public d'intervention et d'information économiques dans l'économie agroalimentaire).

1.1.3. Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (www.observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr) est une commission consultative placée sous la tutelle des ministères de l'agriculture et de l'économie, animée par FranceAgriMer, qui développe, avec l'appui de cet établissement et du service publics de la statistique, des travaux de type économique et statistiques sur le contenu en coûts et rémunérations des prix de divers produits alimentaires. Cf. ci après.

1.2. Suivi de la transmission des prix dans les circuits alimentaires

1.2.1. Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

L'Observatoire suit actuellement la formation des prix au détail depuis la production agricole jusqu'à la vente dans les réseaux de distribution, en passant pas la transformation industrielle, des groupes de produits suivants : viande bovine, viande porcine, viande ovine, viande de volailles, produits laitiers de lait de vache, de chèvre et de brebis, pain, pâtes alimentaires, produits de la pêche et de l'aquaculture, fruits et légumes frais.

Il décompose le prix moyen mensuel au détail en valeur de la matière première agricole incorporée, marges brutes de l'industrie et du commerce. Annuellement, le contenu de ces composantes en coûts est analysé au moyen la mobilisation de données statistiques de comptes d'entreprises.

Il compare l'évolution de prix observés à chaque stade des chaînes avec celle de prix simulés assurant le maintien des bénéfices en monnaie constante au niveau d'une période de référence, approche permettant de juger du caractère « normal » ou au contraire,

problématique, de l'évolution des prix d'un produit compte tenu de celle du prix de sa matière première.

L'observatoire produit également, sur la base des TES fournis par l'INSEE à Eurostat, une analyse macroéconomique du partage de la dépense alimentaire en valeurs ajoutées dans les différentes branches de l'économie, importations et taxes.

L'observatoire produit chaque année un rapport annuel au parlement (4 éditions à ce jour) et une « Lettre de l'Observatoire », publication type 4 pages, trimestrielle thématique. Il met en ligne ses résultats sur un site internet dédié www.observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr .

2. Specific legislation or governmental entities to address food price formation

2.1. Législation spécifique relative à la transmission des prix alimentaires

2.1.1. Article L611-4 du code rural et de la pêche maritime

Définition de la situation de crise conjoncturelle (de surproduction) affectant certains produits agricoles, permettant de mettre en œuvre certains dispositifs exceptionnels visant à favoriser l'écoulement des produits par le commerce de détail, notamment en limitant la marge commerciale des détaillants.

2.1.2. Article L611-4-1 du code rural et de la pêche maritime

Possibilité ouverte aux distributeurs de fruits et de légumes au détail de conclure chaque année avec l'Etat des accords de modération des marges de distribution de ces produits, en vue de faciliter leur écoulement en cas de crise de surproduction.

2.1.3. Article L611-4-2 du code rural et de la pêche maritime

Possibilité pour l'Etat d'instaurer un coefficient multiplicateur entre le prix d'achat et le prix de vente des fruits et légumes périssables en période de crises conjoncturelles définies à l'article L. 611-4 ou en prévision de celles-ci.

2.1.4. Article L631-24 du code rural et de la pêche maritime

La conclusion de contrats de vente écrits entre producteurs agricoles et leurs premiers acheteurs peut être rendue obligatoire pour les produits agricoles destinés à la revente ou à la transformation. Ces contrats écrits comportent des clauses relatives à la durée du contrat, aux volumes et aux caractéristiques des produits à livrer, aux modalités de collecte ou de livraison des produits, aux critères et modalités de détermination du prix, aux modalités de paiement et aux modalités de révision et de résiliation du contrat ou au préavis de rupture.

2.1.5. Article L692-1 du code rural et de la pêche maritime

Création de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (juillet 2010).

2.2. Entités gouvernementales suivant la transmission des prix alimentaires

2.2.1. Entités gouvernementales suivant la transmission des prix alimentaires parmi d'autres missions générales en matière de prix, de concurrence et de consommation

2.2.1.1. Entité ministérielle : direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes

Il entre dans les compétences de la DGCCRF d'exercer un rôle de veille sur les prix lorsque ceux-ci connaissent ou sont susceptibles de connaître des variations inhabituelles, du fait de décisions des pouvoirs publics ou d'évènements qui peuvent avoir des répercussions sur les prix (mise en place d'observatoires de suivi des prix).

2.2.1.3. Autorité indépendante : Autorité de la concurrence

L´Autorité de la concurrence est une autorité administrative indépendante, spécialisée dans l´analyse et la régulation du fonctionnement de la concurrence sur les marchés.

2.2.1.4. Service public de statistique : INSEE, SSP

2.2.1.5. Commission consultative et études : Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

Cette commission consultative comprend un comité de pilotage dans lequel sont représentés les administrations concernées (agriculture, consommation), les organismes professionnels de l'agriculture, des industries et du commerce agroalimentaires, ainsi que les organisations de consommateurs, la recherche économique, les services de statistique et divers experts.

L'observatoire et son comité de pilotage son présidés par un président nommé par les ministres chargés de l'agriculture et de l'économie.

Les travaux de l'observatoire sont conduits sous l'égide de FranceAgriMer, avec la participation de divers services publics (services de statistique, recherche) et professionnels (fédérations professionnelles, instituts techniques professionnels).

3. Existence of codes of conduct within the industry to foster transparency along the food chain

?

4. Specific research and projects

4.1. Travaux de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

4.1.1. Décomposition mensuelle de prix moyens au détail de produits alimentaires de grande consommation en valeur de matière première et marges brutes de l'aval industriel et commercial

4.1.2. Analyse annuelle de la structure des coûts dans les secteurs agricoles, de la transformation agroalimentaire et de la distribution alimentaires

41.3. Décomposition de la consommation finale alimentaire nationale et valeurs ajoutées induites dans toutes les branches de l'économie, importations et taxes

4.2. Travaux de recherche récents (en relation avec la transmission des prix)

4.2.1. Analyses formalisées de l'impact de législations commerciales

Biscourp et al., 2008 ; Caprice, 2006 ; Chambolle, 2005 ; Allain et Chambolle, 2005a et 2005b, Bonnet et al, 2006.

Biscourp P., Boutin X., Vergé T., 2008, The effects of retail regulation on prices: evidence from French data, ENSAE-CREST mimeo, 32 p.

Bonnet C., Caprice S., Chambolle C., Dubois P., 2006, Les relations entre producteurs et distributeurs, une analyse économique et économétrique de mécanismes inflationnistes sur les prix de détail, INRA Science Socailes, 5-6, 2006, 4 p.

Caprice S., 2006, Multilateral vertical contracting with an alternative supply: the welfare effects of a ban on price discrimination, Review of Industrial Organization, 28(1): 63-80.

Chambolle C., 2005, Stratégies de revente à perte et réglementation, Annales d'Économie et Statistiques, 77: 1-21.

4.2.2. Analyses en termes de pouvoir de marché

Réquillart V., Simioni M., Varela-Irimia X.L., 2009, Imperfect competition in the fresh tomato industry, IDEI Working Paper n° 498, Toulouse.

4.2.3. Analyses en termes de partage des gains de productivité

Butault J.-P., 2008, La relation entre prix agricoles et prix alimentaires, Revue Française d'Economie, 23(2) : 215-241.

4.2.4. Analyses en termes de partage des valeurs ajoutées induites par la consommation alimentaire

Boyer Ph., Butault J.-P., « L'euro alimentaire » en France et le partage des valeurs ajoutées, Économie rurale, 342 | 2014, 45-68.2014